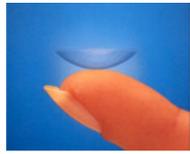


Introduction



Le service d'ophtalmologie du CHU de Nantes enregistre les déclarations de matériovigilance pour tout incident concernant des porteurs de lentilles de contact. Devant la répétition de ces signalements, nous avons recherché à identifier leurs causes.

Méthodologie

Nous avons effectué une analyse rétrospective de 35 incidents enregistrés entre janvier 2006 et juin 2008.

Nous avons recherché les **éléments en faveur de l'implication des dispositifs** dans les incidents observés et plus particulièrement la contenance des flacons de solutions d'entretien, et la péremption au moment de leur utilisation.

Nous nous sommes également intéressés **aux pathologies engendrées** lors de ce type d'incident et les séquelles éventuelles à long terme.

Résultats

Ces 35 déclarations portent sur 23 patients.

10 d'entre eux (43%) ont utilisé des solutions d'entretien périmées ou ouvertes depuis plus d'un mois.

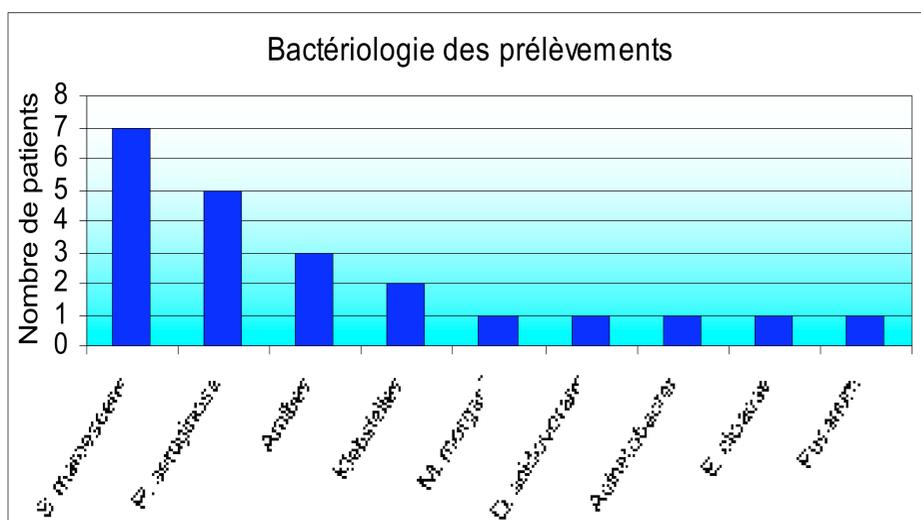
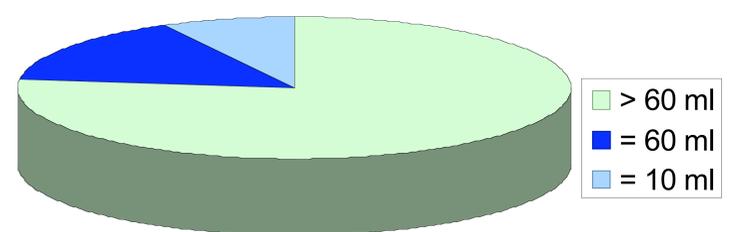
La contenance des flacons de solution est généralement supérieure à 60 ml, avoisinant le plus souvent 360ml. Un seul patient a utilisé des unidoses.

Dans 5 cas (22%), les lentilles pourraient être en cause dans l'incident :

- Circuit de distribution non maîtrisé (achat sur Internet, et à l'étranger),
- Informations sur la péremption inconnue,
- Lentilles endommagées.

Les règles d'hygiène lors de l'entretien des lentilles ne sont pas respectées dans 65% des cas (15 patients) : utilisation de solutions périmées, durée de port de lentille non conforme, étui nettoyé à l'eau du robinet.

Contenance des flacons de solution d'entretien (13 patients)



Les pathologies, pour lesquelles les patients ont consulté, sont des **abcès cornéens (83%)** ou des kératites. Pour 3 patients, la prise en charge thérapeutique a nécessité le recours à une greffe de membrane amniotique sur la cornée.

A ce jour, au moins **11% des patients présentent des séquelles** suite à cette épisode : en particulier baisse d'acuité visuelle, opacité cornéenne résiduelle...

Les lentilles, l'étui ou des prélèvements effectuées sur l'œil atteint ou la solution de conservation ont été mis en culture. Les germes retrouvés sont variables, avec une prédominance pour **Serratia marcescens** dans 30% des cas.

Discussion

Près de la moitié des signalements concerne des solutions d'entretien périmées ou ouvertes depuis plus d'un mois. Les analyses bactériologiques effectuées sur les mêmes lots de solution d'entretien par les fabricants sont négatives. Les germes principalement impliqués dans les infections sont issus de la flore environnementale.

Le rapport de l'Afssaps de janvier 2008, intitulé « Contrôles en laboratoire de produits d'entretien des lentilles oculaires de contact 2005-2006 », met en évidence des différences d'activité anti-microbienne entre les produits disponibles en France.

Ces constats orientent donc vers une **contamination après ouverture des solutions, liée aux manipulations**. En effet, dans la plupart des cas, les règles d'hygiène pour l'entretien des lentilles de contact ne sont pas respectées.

Conclusion

Le problème des infections oculaires sous lentilles de contact est majoritairement imputable aux solutions d'entretien. Celles-ci sont susceptibles de se contaminer après un mois d'utilisation. Compte tenu d'une utilisation très variable des lentilles d'un patient à l'autre, **les conditionnements des solutions d'entretien proposés par les fabricants ne sont pas adaptés et devraient être réduits**.

Une campagne de sensibilisation des patients au mésusage et aux risques encourus, potentiellement graves, pourrait également être envisagée.